

leurs opérations, et cela n'enlèvera pas un soldat des cadres de nos armées canadiennes présentement.

Alors, monsieur l'Orateur, je crois que l'urgence que les conservateurs veulent établir présentement est fictive et ce n'est seulement encore qu'un ballon politique pour faire de la petite politicaillerie au Parlement.

• (3.10 p.m.)

[Traduction]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, malgré les déclarations du député de Villeneuve qui oublie que le ministre des Finances a dit vouloir parler d'un sujet autre que celui des chemins de fer plus tard cette semaine ou la semaine prochaine—il n'a pas dit quand—j'aimerais signaler à Votre Honneur certains des facteurs dont, je pense, vous tiendrez compte pour déterminer s'il y a eu une autre occasion de discuter les questions soulevées dans cette motion.

Pour commencer, il n'y a aucun article au *Feuilleton* au sujet de l'unification. Il n'y a pas de rapports de comité à étudier. Il n'y a pas eu. Il n'y a pas de crédits à mettre en délibération. Il n'y a rien de tout cela. Il n'y a pas de motion de subsides. Il n'y a pas eu de débat général. Celui dont a parlé le ministre aurait découlé d'une chose presque dérisoire, quelques mots vagues dans le discours du trône à propos de modifications prévues à la loi sur la Défense nationale et qui viseraient directement l'unification. Je pense que le ministre essaie de forcer la crédibilité lorsqu'il veut nous faire croire une chose pareille.

Le fait est que depuis les dernières réunions du comité de la défense, les 23 et 29 juin, alors qu'aucun rapport n'a été déposé à la Chambre, il s'est produit des événements très importants. En fait, le ministre a changé d'avis, car il a assuré le comité qu'on n'en était venu à aucune décision sur l'unification. Toutefois, nous savons maintenant qu'il a dit aux officiers supérieurs que certaines mesures seraient prises.

Pourquoi un si grand nombre d'officiers supérieurs ont-ils été forcés de démissionner? Avaient-ils tous tort et le ministre était-il le seul à avoir raison? Voilà des choses que la Chambre a le droit de savoir, car il est également vrai que le ministre a indiqué à maintes reprises que, d'ici le 1^{er} octobre, il avait l'intention de mettre en œuvre des changements dans les taux de traitement, une structure commune quant aux grades, une structure concentrée quant à la classification selon le métiers; si cela était fait, la Chambre serait mise devant un fait accompli lorsqu'elle se réunirait le 5 octobre.

[M. Caouette.]

Je soutiens, comme le signale la motion, que le ministre n'a pas le pouvoir d'agir ainsi, aux termes de la loi sur la Défense nationale. En fait, cela lui est interdit. Voilà ce que la Chambre veut savoir.

A mon sens, monsieur l'Orateur, nous nous sommes occupés de la situation la plus critique la semaine dernière. Nous examinons maintenant un bill à long terme et, parce que nous ne savons pas quand la Chambre s'ajournera de nouveau, je pense que cette question pourrait être examinée maintenant. En toute déférence, je demande à Votre Honneur d'accepter la motion.

M. l'Orateur: Je me demande si, d'après les députés, il y a lieu de poursuivre la discussion. Si oui, j'entendrai d'autres députés qui auraient d'autres arguments à invoquer en plus de ceux qu'on a déjà soumis à l'examen de la présidence.

M. Robert McCleave (Halifax): Oui, monsieur l'Orateur, j'aurais un argument à présenter. L'amiral Landymore a été congédié par le ministre après avoir témoigné devant un comité parlementaire. Je trouve que ce geste est une violation flagrante des privilèges de la Chambre et voilà pourquoi il est indispensable de débattre maintenant toute la question.

[Français]

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je concède à l'honorable député qui a présenté cette motion, que cette question est importante. Mais comme l'a si bien signalé l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) tout à l'heure, elle n'est pas urgente dans le contexte du sujet pour lequel nous nous sommes réunis depuis une semaine. Ce qui est important pour la population canadienne, et en particulier pour les cheminots, c'est que le gouvernement s'est engagé à présenter deux projets de loi la semaine dernière, et nous sommes rendus au stade précédant la deuxième lecture du deuxième projet de loi. C'est cela qui est important, et c'est la raison pour laquelle nous avons été réunis. Il est fortement question, depuis quelques jours, que nous ajournions cette semaine, afin de retourner dans nos comités respectifs où nos électeurs nous attendent avec des problèmes aussi importants et même urgents. Il serait bon que la Chambre ajourne, si je peux faire une suggestion, vendredi, pour continuer ses travaux le 5 octobre.

Mais au sujet de cette question fort importante, et même si le général Allard porte un nom bien dynamique et bien sympathique, j'aimerais toutefois qu'au stade de l'appel de l'ordre du jour, l'honorable ministre nous indique clairement si un militaire à la tête de